

ON S'ABONNE :
 A LYON, au bureau du journal, quai
 St-Antoine, n. 27, et grande rue
 Mercière, n. 32, au 2e.
 A PARIS, à la librairie-correspondance
 de P. Justin, place de la Bourse,
 n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier
 Bourgois et Co, rue Notre-Dame-
 des-Victoires, n. 18.

LE CENSEUR.

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois;
 32 francs pour 6 mois;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 23 Septembre.

Il ne faut pas être bien clairvoyant pour comprendre que nous marchons rapidement à la ruine du système constitutionnel par ces revirements ministériels qui usent et fatiguent la polémique des chambres, de la presse, du pays tout entier. Jusqu'à présent on n'avait jugé à propos de combattre que les journaux, par mille chicanes de parquet, inexorables, ruineuses. Aujourd'hui, c'est la majorité de la chambre elle-même qu'on brave. La coterie qui vient de reprendre la direction des affaires sait bien qu'elle ne s'est soutenue que par la corruption ou la violence; la corruption pour les députés à conscience faible, ou sans conscience; la violence, contre la presse franchement ennemie, et contre des irritations qu'on pouvait calmer sans coups de fusil ou de baïonnettes.

Ce ministère du 6 septembre est-il l'expression d'une majorité quelconque part? Est-ce la grande propriété qui l'a appelé au pouvoir? La grande propriété ne se compose guère que d'héritiers de familles depuis long-temps enrichis, ou de gros industriels ou manufacturiers. Les premiers sont ou légitimistes ou partisans de tout ordre de choses, quel qu'il soit, pourvu qu'il soit stable et qu'il les laisse en repos; les autres sont pour le tiers-parti qui représente la grande bourgeoisie. Est-ce cette bourgeoisie qui pourrait songer à prêter quelqu'appui à la doctrine? Mais cette classe nombreuse croit encore au centre gauche; elle veut la révolution de juillet, tout en restreignant à ses propres besoins, à sa propre ambition les conséquences qu'elle en veut tirer. Avant tout, elle redoute les doctrinaires qui prétendent reconstituer la société sur une base aristocratique, et dont les efforts ne peuvent aboutir qu'à faire descendre la bourgeoisie du rang où la révolution de juillet l'a élevée. Nous ne dirons rien du peuple, des classes laborieuses et pauvres qui n'ont confiance ni dans la doctrine ni dans le tiers-parti, parce qu'ils ne voient dans l'une et dans l'autre que des ambitions qui se heurtent et qui luttent sans que la victoire momentanée de l'un des deux lui soit profitable.

A quel besoin répond donc ce ministère, composé d'intimidateurs et qu'on a cependant si justement qualifié de ministère infirme? A aucun. Il est doctrinaire par trois ou quatre de ses membres; il est sans système, sans but, sans idées, mais servile par le reste. M. Persil, M. Martin (du Nord), sont le réquisitoire personifié auxquels il ne manque que des complots et des coupables: ils sont au pouvoir comme une menace provocatrice; M. Guizot, c'est l'homme de toutes les opinions: c'est l'homme de Gand, le libéral hypocrite sous les Bourbons, le clubiste, le propagandiste en faveur des Espagnols qu'il méprise et s'approprie à intimider aujourd'hui, l'homme des lois de septembre, le faux puritain. Et puis, au milieu de ce personnel, composé d'incapacités ou d'ambitieux mystiques et dont le chef actuel date ses premiers exploits de Gand, survient le général Bernard, le partisan des forts détachés, l'ami du roi, et qui sera dans le ministère un autre Montalivet. Or, nous le demandons, ce général pourra-t-il faire acte d'indépendance dans son ministère? aura-t-il le courage de combattre l'opinion du château? cette amitié privée dont M. Bernard est honoré, pourra-t-elle se concilier toujours avec ses fonctions ministérielles? que devient ainsi l'indépendance des ministres? Nous ajouterons, après avoir lu le *Moniteur* qui donne de l'avancement à trois députés ou fils de députés: que deviendra ce qui reste d'indépendance dans la chambre, si on offre ainsi des appâts à la cupidité de certaines consciences qui n'ont pas encore osé se mettre aux enchères?

PROPAGANDE RÉVOLUTIONNAIRE EN 1830.

Nous avons donné un fragment d'un article relatif aux efforts tentés en 1830 par les ministres de Louis-Philippe pour révolutionner l'Espagne. Cet article dû à la plume de M. Viardot (c'est par erreur que le *Courrier Français*, et nous après lui, l'avions attribué à M. Degeorges), a été l'objet d'une réfutation de la part du *Journal des Débats*. En réponse à la note ministérielle, M. Viardot publie aujourd'hui la lettre suivante :

Je lis dans le *Journal des Débats* d'aujourd'hui l'article suivant :
 « Plusieurs journaux ont emprunté à la *Revue des Deux Mondes* un récit des faits qui se rattachent à l'expédition entreprise en 1830 par les réfugiés espagnols contre le gouvernement du roi Ferdinand VII. On y lit entre autres choses que le ministère français de cette époque, dont faisait partie M. le comte Molé, non-seulement aurait encouragé cette entreprise, mais que M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères, aurait remis de la main à la main, à M. le général Lafayette, une somme de 100,000 fr. fournie par la cassette royale pour en assurer le succès. Nous sommes autorisés à déclarer que le fait est faux, et que M. le comte Molé n'a remis à M. Lafayette, ni directement ni par des intermédiaires, aucune somme d'argent pour l'expédition des réfugiés espagnols, soit au nom du gouvernement, soit en celui du roi, soit sur les fonds de son ministère, et que le gouvernement français n'a provoqué ni favorisé cette entreprise en aucune manière. »
 Comme je ne puis rester quinze jours sous le coup d'un démenti, même officiel, je n'attendrai pas la publication du prochain numéro de la *Revue des Deux Mondes*, et je vous prie de vouloir bien ouvrir vos colonnes à ma réponse.

Le démenti tardif que le *Journal des Débats* a reçu l'ordre de publier ce matin n'a pu donner le change à personne. Il est évident que ce démenti, tout personnel à M. Molé, porte, non sur un fait, mais sur une circonstance de ce fait. On ne dit pas que la somme de 100,000 fr. n'ait point été prise dans la cassette royale et donnée à Lafayette pour aider dans leur entreprise les réfugiés espagnols; jamais on n'osera nier un fait acquis désormais à l'histoire. On dit seulement que cette somme n'a pas été donnée au général par M. Molé, de la main à la main. Ne pouvant plus invoquer le témoignage

de Lafayette lui-même, il ne me reste qu'une chose à dire : Je jure sur l'honneur qu'il m'a raconté, comme je les raconte moi-même, l'origine et la remise de cette somme. Il se peut, à la rigueur, que Lafayette ait fait, sur ce point accessoire, par erreur ou par discrétion, une confusion de personnes; il se peut qu'en effet la somme lui ait été remise par une autre main que celle de M. Molé. Cependant je me rappelle fort bien qu'en m'annonçant le fait controversé, il joignit à cette nouvelle l'anecdote suivante : Lorsqu'au Palais-Royal, en conseil des ministres, on agita la question des secours à fournir aux réfugiés espagnols, M. Molé dit à ses collègues : « Mes- » sieurs, je suis ministre des affaires étrangères, exposé aux visites et » aux questions des ambassadeurs; ne trouvez pas mauvais que je m'i- » sole. » Alors il se boucha les oreilles des deux mains, et ajouta, en souriant : « Maintenant vous pouvez causer, je n'aurai rien entendu. »

Veut-on croire que les 100,000 fr. ne sont pas venus aux mains de Lafayette par l'entremise de M. Molé; j'y consens. Mais je vais à mon tour préciser la question.

Est-il vrai qu'ils furent donnés à la suite d'une entrevue au Palais-Royal, où se trouvaient réunis MM. Odilon-Barrot, Dupont, Chevallier et Loève-Weimars, à qui l'on donna des promesses de coopération plus puissantes?

Est-il vrai que Lafayette, ayant reçu cette somme, d'une main ou d'une autre, en traita de la maison Laffitte, chargea M. Chevallier de distribuer 65,000 fr. à Bayonne, et M. Dupont de faire parvenir 35,000 fr. de Marseille à Gibraltar?

L'article du *Journal des Débats* se termine par ces mots : « ... Le gou- » vernement français n'a provoqué ni favorisé cette entreprise en aucune » manière. »

Je vais encore poser des questions :
 Était-ce favoriser l'entreprise des réfugiés espagnols que d'envoyer l'ordre aux frontières, à Calais par exemple, de les admettre en France sans passeports, puis de les laisser passer à Paris et se réunir en troupes armées à Bayonne ou à Perpignan?

Était-ce favoriser cette entreprise que de donner l'ordre au préfet de police de délivrer, sur le seul avis du comité de la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, des feuilles de route collectives à plusieurs centaines d'hommes qui touchaient, en traversant la France par compagnies formées, les prestations militaires que l'état fournit à ses troupes?

Était-ce enfin favoriser l'entreprise, que de joindre une somme de 100,000 fr. aux dons volontaires que recueillait le comité?

J'ai cité ces faits pour justifier et prémunir tout à la fois les constitutionnels espagnols; je n'avais pas d'autre intention. Mais voilà qu'après s'être glorifié de la part qu'on y a prise, on s'en défend aujourd'hui comme d'une imputation injurieuse. Eh bien! si j'ai calomnié le gouvernement du roi, qu'il m'accuse! Devant la justice, je produirai les preuves écrites que j'ai dans les mains, j'invoquerai les témoignages qui me sont assurés, et les révélations seront complètes.

Agréez, etc.

LOUIS VIARDOT.

Nous pouvons ajouter qu'en 1834, M. Prunelle, maire, révéla à la tribune un autre fait : c'est que M. Guizot, ou du moins le ministère dont il faisait partie, avait organisé à Lyon, en 1830, un corps militaire destiné à révolutionner le Piémont.

On écrit de Troyes, 20 septembre :

« Il se passait en ce moment à Troyes un fait d'arbitraire qu'il est bon de signaler au pays pour qu'il cesse devant la réprobation générale. M. Rixain, condamné politique par la cour de Riom à deux ans de prison, a dû finir sa peine à Clairvaux, il y a peu de jours, et n'a pas été mis en liberté cependant; mais il a été transféré à la prison de Troyes où il est retenu en ce moment par un acte d'arbitraire le plus violent. Le jugement de M. Rixain l'avait soumis à la surveillance après sa peine: aussi, à sa sortie de Clairvaux, on lui a demandé où il voulait fixer sa résidence. M. Rixain déclara qu'il ne voulait ni choisir, ni fixer de domicile, se considérant comme tout-à-fait libre d'aller où bon lui semblait; le préfet le fit détenir provisoirement, et en référé au ministre de l'intérieur; celui-ci consulta le garde-des-sceaux. De tout cela est résulté une décision qui retient M. Rixain en prison jusqu'à ce qu'il ait fait choix d'une résidence. M. Rixain a été transporté à Bar-sur-Aube, puis il est revenu à Troyes. Le prétexte de cet acte inqualifiable est fondé sur l'art. 44 du code pénal qui dispose que le condamné déclarera avant sa mise en liberté le lieu où il veut résider. Il est à remarquer que M. Rixain n'est pas un homme qu'on ne sache où trouver; il est fort riche en propriétés foncières, dans lesquelles il irait fixer sa résidence si bon lui semblait.

Au rédacteur du Censeur.

Lyon, le 23 septembre 1836.

Monsieur,

Je demande, par l'intermédiaire de votre journal, à messieurs de l'autorité, comment ils ont osé donner l'autorisation de chanter par les rues un recueil de chansons, parmi lesquelles il en est une intitulée : *La Charge en douze temps*, tellement pleine d'obscénités, qu'il est impossible à une mère de famille de circuler maintenant dans les rues avec ses enfants sans trembler de rencontrer ces chanteurs.

Cette chanson a été débitée et chantée hier soir, au coin de la rue Grenette et de la rue de la Plume; et pour comble d'infamie, une jeune fille, que la curiosité avait amenée, ayant voulu se retirer aux premiers mots qu'elle a entendus, a été retenue par un cercle de jeunes gens qui l'ont forcée à entendre les douze couplets.

L'autorité, qui prêche la morale dans les journaux stigmatisés, devrait au moins la mettre elle-même en pratique. Il paraît que les lois de septembre ne sont pas faites dans ce but, mais seulement dans celui de supprimer les publications qui devaient porter trop rapidement l'instruction chez le peuple.

Si vous voulez bien insérer la présente dans vos colonnes, vous ferez justice par l'opinion publique de la conduite de l'autorité qui autorise ou tolère ouvertement les

outrages à la morale et à la pudeur publiques, et vous rendrez service à vos concitoyens.

Agréez, etc.

E. P.,

négociant, rue Grenette.

Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, le 22 septembre 1836.

Monsieur,

Vous avez inséré dans votre journal du 22 de ce mois, à l'occasion de la mort de M. Michaud, un article que je ne puis laisser sans réponse. Je ne connais point encore le procès-verbal du commissaire de police de Givors, il ne m'a point été adressé. Mais contrairement à ce que vous rapportez dans votre article, nous prouverons, s'il est nécessaire :

1° Que les voitures étaient éclairées;
 2° Qu'au moment où les voitures se sont arrêtées sur l'estacade, non-seulement les conducteurs n'ont pas ouvert les portières, mais qu'ils se sont empressés d'engager les voyageurs à rester en place jusqu'au moment où les voitures seraient parvenues au lieu du stationnement ordinaire.

M. Michaud n'a sans doute pas entendu cette recommandation des conducteurs; il s'est hâté de descendre de la voiture et il a fait ensuite une chute, dont je déplore comme vous le résultat, mais que j'étais loin de m'attendre à voir transformer en une *preuve sanglante de mauvaise administration et de coupable imprévoyance*.

La nécessité d'augmenter les transports nous a forcés à consacrer au passage des wagons seulement les deux voies placées à la sortie de Givors et à emprunter provisoirement les estacades pour le service des voyageurs. Une troisième voie est nécessaire à la sortie de Givors, elle doit traverser des terrains qui appartiennent à la compagnie, à l'exception d'une seule partie appartenant à un propriétaire avec lequel il a été jusqu'à présent impossible de traiter. Il faut donc remplir toutes les formalités d'une expropriation pour cause d'utilité publique; de là le retard à la construction d'une troisième voie.

Si on voulait tenir compte du nombre considérable des voyageurs qui fréquentent le chemin de fer, on trouverait que les accidents sont incomparablement moindres que dans tout autre entreprise de messageries, et qu'ils ont tous pour cause l'imprudence même des voyageurs. Sur près d'un million de personnes qui jusqu'à présent ont emprunté nos voitures, c'est la première fois que nous avons à déplorer la mort d'un voyageur, et, ainsi que vous le racontez, il a fallu un concours de circonstances extraordinaires et que le mauvais temps peut-être ait empêché d'entendre les recommandations des conducteurs.

Mais l'établissement du chemin de fer en rendant de grands services, a évidemment blessé quelques intérêts, et de là une haine dont les journaux se sont quelquefois rendus involontairement l'écho.

J'espère, Monsieur, qu'après avoir publié un article qui fait peser sur l'administration du chemin de fer une accusation exprimée avec tant d'exagération et qui semble dicté pour venir en aide au procès en indemnité que l'on veut, dit-on, intenter à la compagnie, vous voudrez bien insérer ces explications.

Recevez, etc.

Le directeur du chemin de fer,

L. COSTE.

Avant-hier, un enfant gardait des moutons près de Pierre-Bénite; un de ses moutons s'étant échappé à travers le chemin de fer, l'enfant a voulu le suivre et un wagon qui passait l'a renversé et lui a brisé les jambes.

Avant-hier soir, entre six et sept heures, des marins étaient occupés à remonter des bateaux sur la Saône, à la hauteur du quai de la Baleine. L'un d'eux fut frappé d'une indisposition subite, tomba sur le bord d'un des bateaux, et expira quelques instants après dans un cabaret où on l'avait transporté. Il était âgé de 27 ans, et laisse une femme et un enfant de trois jours.

Paris, 21 septembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre à Paris, est de retour depuis hier. Les événements d'Espagne et de Portugal vont sans doute donner de l'occupation au ministère et à la diplomatie; aussi est-il tout naturel que lord Granville soit revenu à son poste.

Un ukase de l'empereur Nicolas ordonne la levée, en Pologne comme en Russie, d'un homme sur mille. Ces recrues seront placées dans les régiments russes.

Les puissances qui se sont arrogé le droit de protéger la république de Cracovie, viennent d'achever de détruire l'ombre de liberté qui restait dans cette ville prétendue libre. Une note des trois puissances a été adressée au sénat; elles exigent que la presse soit surveillée plus sévèrement et qu'à l'avenir aucun ouvrage ne puisse être imprimé sans l'approbation des résidents des trois puissances. En outre, on devra interdire l'entrée dans Cracovie de tout livre qui s'rait prohibé dans un seul des gouvernements protecteurs.

On fait tant de versions sur la santé de M. Molé, que nous avons eu besoin d'éclaircir ce point par nous-mêmes. C'était hier mardi jour de réception à la présidence du

conseil. Tout le cabinet y était réuni à 8 heures avec la foule de ces demi-courtisans qui ont leurs entrées chez tous les ministres. Le cabinet du 6 septembre et les membres adjoints que lui ont donné pour le compléter les ordonnances du 19, avaient été invités à dîner à la présidence. Des conseillers-d'état émérites tels que M. Lagarde, des littérateurs classiques tels que M. Tisot et des députés questeurs tels que M. Alexandre de Laborde, s'étaient assis, à la salle du festin ministériel, à côté de M. le préfet de police.

Les honorables convives ont fait bonne contenance au banquet, le maître du logis comme les autres. Aucune question irritante n'a surgi pour troubler la bonne harmonie. M. Molé regardait M. Guizot sans mot dire, et ce dernier n'était pas plus causeur à l'encontre de son collègue.

Après le dîner, dans le grand salon blanc et or, entre deux colonnes, M. Guizot a abordé la révolution de Portugal, et comme inspiré du vice-amiral Grivel sur la situation de l'Espagne, le chef de la doctrine a pronostiqué le renversement de toutes les constitutions et le règne de l'absolutisme. Puis rentrant en France et abordant notre époque : « Voilà, a-t-il dit, le danger dont nous avons sauvé le pays par notre persistance dans l'œuvre de fortifier la monarchie née de l'orage de 1830. »

Un maladroît adressant la parole à M. Molé à l'occasion de la lettre de M. Viardot, lui a dit : « L'opposition vous fait beau jeu en vous accusant d'avoir été révolutionnaire lors de votre premier ministère. » — « Sans doute, a repris le ministre, quand on est avec des fous, il faut l'être plus qu'eux pour leur imposer obéissance et les moriger au besoin. Tel fut notre rôle après le mouvement provoqué par la violation de la charte. » Il était dix heures; le salon resplendissait encore de bougies, et des visiteurs trainards venaient encore saluer le pouvoir constitué.

On a parlé encore de la nécessité d'avoir dans la presse un organe officiel. M. Guizot a plaidé pour ses amis avec un grand succès. La dissolution de la chambre est aussi à l'ordre du jour; on prévoit même que les circonstances pourront en faire fixer la convocation au 15 novembre.

— On écrit de Nantes, 20 septembre :

« Les renforts de force publique que nous avons annoncés dans notre précédent numéro sont arrivés.

» Hier et samedi, les citoyens qui se rendaient à la campagne, étaient interrogés sur la situation de Nantes avec beaucoup d'inquiétude par les chefs des divers corps armés, appelés pour maintenir l'ordre public, et leur joie a égalé leur surprise, quand ils ont appris de toutes les bouches que la ville était parfaitement calme, et conséquemment, que leur campagne contre l'émeute se changeait en partie de plaisir. On n'osait pas trop croire à cette bonne nouvelle, quand l'entrée dans l'enceinte des murs est venue la confirmer. Au lieu d'ouvriers aux prises avec la force armée et de sanglantes collisions, les soldats du 6^e léger et du 36^e de ligne ont vu (c'était le dimanche) notre immense population livrée aux récréations qui font quelques instants oublier la fatigue des travaux de la semaine.

— Un nouvel organe de la presse va paraître à Marseille sous le titre de *National du Midi*. On parle de M. Martin Maillefer pour rédacteur en chef; c'est dire que cette feuille sera de l'opposition.

— Le nouveau ministre de la guerre a eu déjà plus d'un regret; il paraît que ses amis d'exil, même les plus dévoués à la dynastie nouvelle lui ont reproché la faiblesse qui lui a fait accepter un portefeuille dans un cabinet doctrinaire, surtout après avoir fait partie d'un ministère de conciliation.

— Par suite de difficultés survenues entre M. Zédé, directeur du musée naval et le directeur-général des musées, M. Zédé a donné sa démission.

— Mme de Wailly ne s'est pas pourvue en cassation contre l'arrêt qui l'a condamnée à trois ans de prison pour le faux testament Séguin; grâce à de grandes protections, elle a obtenu la faveur de passer le temps de sa détention dans une maison de santé; elle s'y est déjà rendue.

Chronique Judiciaire.

La justice vient d'être saisie d'une affaire qui promet aux habitués de la cour d'assises une ample moisson de scandale :

Le sieur L... est un ancien maître de danse du Puy-de-Dôme, qui, ayant plu à l'une de ses élèves, l'épousa sans plus de façons, et, quittant ses montagnes, vint dans la capitale chercher un asile assuré contre les caquets de sa province.

L... habitait donc Paris avec sa femme, et tous deux vivaient depuis plusieurs années dans la plus édifiante intelligence, quand un événement inattendu vint tout-à-coup interrompre le cours de cette longue lune de miel. Tandis que le desservant de Terpsichore courait le cachet dans la sécurité la plus parfaite, sa tendre épouse, en furetant dans les papiers du mari, découvrit, pour son malheur, un petit paquet dont l'odeur suave et les saveurs roses et bleues dont il était entrelacé stimulèrent si vivement la curiosité de la dame, qu'elle ne put résister au désir d'en examiner le contenu. Or, le paquet ainsi parfumé renfermait une liasse de lettres, et ces lettres à l'adresse de son mari contenaient une correspondance amoureuse qui ne révélait que trop la perfidie de son époux.

Jurant aussitôt de se venger d'un trait aussi noir, la dame L..., associant à ses projets une servante et une autre femme, attend d'abord avec patience que son mari ait quitté la capitale pour un voyage de quelques jours qu'il compte faire; puis elle imite son écriture et un poulet portant la fausse signature du volage et assignant un rendez-vous pour le lendemain matin dans la maison conjugale même où, dit-on, l'on sera seul, est adressé à la demoiselle Clémence V..., sa trop heureuse rivale.

Le lendemain, Clémence arrive à l'heure indiquée; mais, au lieu de rencontrer son amant, elle est saisie inopinément par trois furies qui, lui présentant la liasse accusatrice, la précipitent brutalement à terre, lui arrachent ses vêtements, la dépouillent de ses bijoux qu'elles foulent aux pieds, lui adressent les reproches les plus sanglants, lui rasent la tête, et après avoir accompli sur leur victime des outrages tels que la pudeur ne permet pas à la plume de les reproduire, la tiennent en charte privée jusqu'au moment où la nuit étant venue, elles la jettent à la porte dans un état déplorable.

Cette infortunée ayant porté plainte à l'autorité, des mandats d'amener furent bientôt décernés contre les auteurs présumés de cet épouvantable guet-apens, et notamment contre la dame L... et contre sa servante. Un commissaire de police se transporta donc de grand matin au domicile de cette dame, et, ayant pénétré dans sa chambre à coucher, la stupéfaction de l'officier de police dut être grande quand, s'approchant d'elle pour exécuter son mandat, il advint que cette vertu si farouche n'était pas seule dans le lit conjugal où, pour rendre sans doute sa vengeance plus complète, un tiers avait à son tour pris la place du mari voyageur.

Le mandat d'amener a été exécuté sur la personne de la dame L....

Nouvelles Diverses.

On écrit de Nîmes, 20 septembre :

« Un de ces phénomènes extraordinaires, qui n'apparaissent qu'à de bien rares intervalles dans nos contrées; puis, depuis 15 ou 17 ans il n'y avait pas été remarqué, est venu, dans la journée du 16, jeter un effroi momentané au sein de la population nîmoise et des villages environnants. A Nîmes; on entendit comme une violente détonation accompagnée d'un tremblement général qui se faisait sentir; non-seulement par un léger tressaillement du sol, mais par une sorte d'oscillation des murs et des objets mobiles. Cette secousse a duré au plus 2 ou 3 secondes; dans notre plaine, la même détonation fut prise pour un coup de tonnerre éloigné, mais non précédé d'éclair. La commotion fut instantanée, et les arbres même dépouillés de branches, furent violemment agités.

» A Vauvert, et dans quelques villages circonvoisins, le tremblement de terre fut encore plus prononcé, sans qu'on ait eu, là, plus qu'ailleurs, à déplorer quelque accident fâcheux. D'après le rapport de plusieurs voyageurs, à Montpellier, à Arles et à Vallerangues, on n'aurait rien senti; ce qui semblerait circonscrire le phénomène dans un rayon assez peu étendu et lui donnerait par là un intérêt scientifique digne d'une plus grande attention. Quant aux tourbillons de poussière observés sur un point de nos boulevards, lorsque déjà il s'était écoulé un assez long intervalle depuis la secousse, rien n'indique suffisamment qu'il y ait entre eux et ce phénomène une corrélation nécessaire; du reste, les circonstances atmosphériques n'ont rien offert de remarquable, le ciel était serein et le temps calme. Le thermomètre était à 18 degrés centigrades, le baromètre n'a pas varié sensiblement dans le courant de la journée et est resté à 757 50. »

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On écrit de Toulon, 20 septembre :

Notre rade a présenté, dimanche et lundi, l'aspect le plus animé. Le 18, nous avons vu partir successivement le vaisseau le *Jupiter*, capitaine Quernel, qui se rend à Port-Vendres pour y embarquer les troisièmes bataillons du 23^e et du 47^e de ligne, destinés pour l'Afrique où se trouvent ces régiments. Le bateau à vapeur le *Vautour*, capitaine Goubin, lieutenant de vaisseau; précédait le vaisseau et ne lui donnait pas la remorque. Le vent était à l'Est, et le vaisseau a perdu deux heures à louvoyer pour gagner le large, tandis que le paquebot était souvent obligé de se mettre en panne pour l'attendre. Le *Vautour* va à Port-Vendres pour effectuer le transport des troupes de terre à bord du *Jupiter*.

Le *Phare*, capitaine Dutertre, lieutenant de vaisseau, est parti pour Alger, ayant à bord des passagers, parmi lesquels on remarquait M. le général Trézel qui va commander la province de Bone, M. Laveaux-Coupet, son aide-de-camp, capitaine d'état-major, et M. le lieutenant-colonel Chambouleron, nommé commandant supérieur de Bougie. Ce bâtiment avait aussi à bord 300,000 f. en numéraire; pour le payeur de l'armée d'Afrique. La corvette l'*Ariane*, capitaine Duhaut-Cilly, a mis sous voiles dans l'après-midi, en destination pour les mers du Sud; son voyage doit durer deux ans.

Le soir, les bateaux à vapeur le *Cerbère*, capitaine Valmont, lieutenant de vaisseau, ont mouillé en rade, venant le premier de Berst, et le second du Passage. Ces bâtiments viennent remplacer l'*Eclair* et la *Salamandre* qui se sont perdus sur la côte d'Afrique.

Le 19, dès le matin, on a embarqué sur le vaisseau le *Suffren*, capitaine Baudin, les troisièmes bataillons du 2^e léger et du 11^e de ligne; ayant un effectif d'environ 1,100 hommes.

A midi, la division Hugon a été aperçue; elle a mouillé en grande rade de 4 à 5 heures; le vent était au N.-O. et a forcé ces bâtiments à louvoyer long-temps dans le goulet. Cette division se compose toujours des vaisseaux l'*Iéna*, capitaine Deloffre, portant le pavillon amiral; le *Montebello*, capitaine de La Suse; le *Santi-Petri*, capitaine Bourdais; la *Ville-de-Marseille*, capitaine Rigodit, et la corvette la *Diligente*, capitaine Brindejone. Cette escadre vient des côtes de Syrie, de Tripoli, et en dernier lieu de Tunis, d'où elle est partie le 10.

L'état sanitaire des équipages de ces bâtiments est très-satisfaisant.

Le vaisseau le *Suffren* a mis à la voile à 4 heures du soir, au moment même où les bâtiments de la division Hugon tiraient des bordées dans le goulet. Il a gagné le large avec une bonne brise de N.-O.

Outre le *Jupiter*, qui est à Port-Vendres, le *Suffren*, parti pour Alger, le *Trident*, en station dans le levant, l'*Algésiras*, sur les côtes d'Espagne, et les frégates l'*Hermine* et l'*Iphigénie* qui sont dans le levant, nous avons encore en rade les vaisseaux le *Montebello*, l'*Iéna*, le *Santi-Petri*, la *Ville-de-Marseille*; la frégate la *Dryade*, des corvettes et des bricks, et dans l'arsenal le vaisseau le *Trident* et la frégate la *Galathée*.

La destination ultérieure de l'escadre d'observation commandée par M. le contre-amiral Hugon, n'est pas encore connue. Cette escadre avait été rappelée en France par l'ancien ministre dans la prévision d'une intervention en Espagne à laquelle on a maintenant renoncé.

Aujourd'hui 20, il y a eu encore quelques mouvements en rade.

Le bateau à vapeur la *Chimère*, partie d'Alger le 17, est arrivé dans la nuit du 19, ayant à bord les dépêches et 82 passagers civils et militaires.

Le bateau à vapeur le *Brazier*, est entré dans le port.

— On lit dans le *Toulonnais* du 20 septembre :

Nous recevons les détails suivants :

« Quoique le camp de la Chiffa fut sur le terrain même des Hadjoutes, cette tribu ne cessa pas de nous faire la guerre de brigandages, espérant obtenir de meilleures conditions de paix. L'audace des principaux chefs tenant à la difficulté des lieux où ils fixaient leurs tentes, un coup de main a été dirigé sur eux le 12 par le lieutenant-colonel Marey Agha à la tête des cavaliers arabes des tribus soumises et d'un fort détachement de troupes françaises. Plusieurs douars ont été forcés par l'infanterie; les spahis auxiliaires se sont répandus au loin et ont fait beaucoup de butin. Il y a eu à cet effet, pendant huit heures, des engagements fort vifs. On a pénétré dans les repaires les plus

inextricables; les Hadjoutes ont éprouvé une grande perte en hommes tués ou blessés, en bestiaux, chevaux, chameaux et en effets de toute nature. On porte la nôtre à plus d'une vingtaine d'hommes mis hors de combat. Le 15, le général de Brossard leva le camp de la Chiffa et se porta sur Blida. Il s'est établi près de la ville dans un endroit très-bien choisi, où l'eau arrive par deux ruisseaux à travers le champ.

Le jour même les Kaballes ont blessé un soldat d'un coup de fusil. On croit généralement que si les tribus veulent combattre elles le feront en ce moment, car une fois le camp établi et fortifié, il sera impossible aux Arabes de nous y attaquer.

Du 16. — Nous apprenons que les Arabes ont attaqué le camp de Blida hier mais assez mollement, deux hommes ont été blessés.

M. de Rancé, aide-de-camp de M. le maréchal Clauzel est arrivé à bord de la *Chimère*. Cet officier-supérieur se rend en mission à Paris.

On assure que les nouvelles apportées par la *Chimère*, sont peu satisfaisantes. Le retard apporté dans l'envoi des troupes qui devaient renforcer l'armée et l'incertitude dans laquelle on est sur les intentions du nouveau ministère auraient causé, en Afrique, une vive agitation bientôt suivie d'un grand découragement.

On expliquait ainsi, à Alger, la mission et le départ précipité de M. de Rancé.

PROVINCE D'ORAN. — Les Arabes ont repris le chemin de Mostaganem dont ils tiennent les marchés bien approvisionnés; il en est venu le 1^{er} septembre un plus grand nombre qu'à l'ordinaire apporter du blé et de l'orge; ils ont annoncé qu'Abd-el-Kader s'était retiré à Maina. Cependant les environs sont toujours infestés de quelques brigands qui assassinent les hommes isolés. Le 31 août, un de nos soldats a été tué au ravin entre Matamore et la ville, au milieu de nos postes. Quatre personnes ont été témoins de ce meurtre. Ibrahim occupe de nouveau Mazagan, ce qui prouve qu'Abd-el-Kader n'inspire plus aucune crainte sérieuse.

La garnison d'Arzew a fait une sortie le 21 août, afin de s'emparer des Arabes maraudeurs qui ne cessent de ruder et de commettre des crimes dans les environs, ou pour les mettre en fuite. (Le *Toulonnais*.)

PROVINCE DE CONSTANTINE. — Bone. — La tribu des kaballes des Beni Morne, placée dans les montagnes au-delà de Guelma, est venue faire sa soumission, et le bey Youssouf a donné l'investiture à son cheik.

Le chef du désert Ouled Younouss, les cheiks puissants d'Ouled Kiar, des Némemchas et des Beni Barbar sont venus visiter Youssouf et l'assurer de leur concours lorsqu'il sera nécessaire.

On a appris à Bone, le 22 août, qu'Achmed-Bey était avec son camp à 7 ou 8 lieues de Constantine sur l'Oued Zenasi. Il s'y livre à ses exactions ordinaires. Une razzia qu'il avait envoyée contre la tribu de Riggha, placée à l'ouest sur la route d'Alger, n'a pas réussi et il a même été obligé de détacher du monde de son camp pour aller au secours de cette expédition, qui a eu une vingtaine d'hommes tués.

Ben Guenne, chef d'une partie du désert, se mettait en marche pour venir à Oued Zenasi rejoindre Achmet; mais notre allié el Farath s'est mis en mouvement de son côté et a empêché cette jonction.

Dans l'est, le cheik Younouss tient en échec les forces commandées par Resgny.

Cinq nouvelles tribus se sont détachées du parti de Resgny et se sont établies dans le pays appelé Bechike en avant des Beni Soyales.

Bone est en relation avec Tunis par terre au moyen d'un service fait par des spahis réguliers. On espère qu'avant peu les Européens pourront entreprendre ce voyage avec autant de sécurité que celui de la Calle.

Stora. — Le brick le *Cygne*, stationnaire, et le *Mussoly*, embarcation pontée, viennent de capturer deux chebecks tunisiens qui, contrairement à l'arrêt du 27 novembre 1834, échangeaient au mouillage de Stora, contre des blés, leur chargement de sel et probablement aussi de poudre, car tous les bâtiments qui font le commerce des Arabes en sont pourvus. Au moment de cette prise, plusieurs autres chebecks étaient en vue, ce qui porterait à croire que la contrebande se fait en cet endroit sur une plus grande échelle qu'on ne l'avait pensé jusqu'à présent.

Ras el Hadid. — On écrit, en date du 3 septembre, que deux nouveaux chebecks tunisiens, le *Mabrouk*, rais Hassem Mella, et le *Mabrouk*, rais ben Bahar Bougadi, ont été pris faisant la contrebande dans les parages du cap de fer (Ras el Hadid), par le chebeck le *Messaoud*, capturé récemment, et qui avait été armé à cet effet par le commandant de la station.

La-Calle. — Le kaid de Tunis, suivi de 40 cavaliers, est venu visiter M. Berthier de Sauvigny, commandant de la Calle.

PROVINCE D'ALGER. — Hadjoutes. — Les hadjoutes ne discontinuant pas leurs brigandages, il a été urgent de leur montrer que nous ne souffrions pas impunément leurs déprédations. Depuis le mouvement en avant, exécuté par nos troupes, les hadjoutes avaient senti la nécessité de s'éloigner de la Chiffa, mais les tribus qui habitent le versant septentrional de l'Atlas, refusaient de les recevoir de peur de se compromettre à nos yeux, dans un moment où elles éprouvent le besoin de faire la paix. Dans cette conjoncture, les hadjoutes se sont retirés dans les Carezas, bois épais qui sont aux environs du tombeau de la Chrétienne. Le 12, une colonne de 900 hommes se dirigea sur le lieu de leur retraite; 250 cavaliers pris parmi les tribus amies de la Mitidja se répandirent dans les douars, et se dédommagèrent des vols nombreux qu'ils avaient eu à souffrir de la part de ces audacieux brigands. L'infanterie pénétra dans les lieux les plus difficiles, et l'ennemi éprouva de grandes pertes de tout genre. Dans un terrain aussi difficile, les engagements furent très-vifs et presque à bout portant.

On assure que le maréchal-gouverneur ne veut pas permettre l'agglomération des hadjoutes dans ces bois qui s'étendent jusqu'assez près de nos lignes, parce que les accidents ne manqueraient pas, en raison de ce voisinage, de se multiplier entre Del-Ibrahim et Douéra; l'imprudence des personnes qui persistent, malgré tous les avis de l'autorité, à ne pas attendre les escortes, rend cette conjecture très-probable. Pour obliger l'ennemi à abandonner sa retraite, on a l'intention de brûler toutes ces broussailles après l'avoir sommé d'abandonner ce repaire.

Médeah. — Le retour de M. le maréchal-gouverneur a produit une révolution favorable dans les dispositions des tribus qui commencent à parler de la paix. Les habitants de Médeah viennent aussi de rentrer en correspondance avec nous; ils demandent avec supplication, qu'on leur pardonne l'événement arrivé au bey, et ils protestent de leur fidélité future.

(Moniteur algérien.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. Londres, 19 septembre. — Les consolidés avaient haussé au cours de clôture de samedi, mais on n'a pas tardé à

reconnaître une disposition à la baisse; à midi on était à 89 1/2, à 2 heures on se maintenait à ce cours; à 3 heures 1/2 on était à 89 3/8 1/2, et on a fermé à 89 1/8.

La dette active est tombée à 25 et les Portugais à 51 1/2. Personne ne veut de ces valeurs, qui étaient cotées 57 à 58 à l'ouverture de la Bourse, et sont tombées par secousses violentes au cours indiqué. La baisse est de 14 0/0 depuis trois jours.

On a du reste remarqué un peu plus d'abondance de numéraire, malgré la baisse de tous ces fonds qui tient à des causes spéciales. La preuve, c'est que les bons de l'échiquier se sont faits ce matin à 5 de prime; plus tard, ils ont fléchi de près de 1 sh. Il a été fait ce matin des envois considérables d'espèces d'or pour New-York.

Une lettre de notre correspondant particulier de Londres nous explique dans un *post-scriptum* les motifs du mouvement qui tout à la fin de la Bourse a précipité le cours des 3 0/0 consolidés en compte de 89 5/8 1/2 à 89 et 89 1/8.

On a dit que la maladie du roi d'Angleterre prenait un caractère plus alarmant, et de plus on a répandu le bruit qu'un mouvement révolutionnaire avait eu lieu à Paris; mais la fausseté de cette dernière nouvelle n'aura pas manqué d'être promptement reconnue.

Les correspondances reçues ce matin d'Yorkshire, Lancashire et de l'Ecosse s'accordent toutes à déclarer que la semaine dernière, les commandes ont beaucoup diminué, bien que les prix aient peu varié. Toutefois, les personnes qui connaissent les affaires commerciales voient dans ce résultat, l'avant-coureur certain d'une baisse marquée dans les prix. Il y a cependant une exception à noter sur les cotons et les laines de Liverpool. Les prix se maintiennent et les commandes sont toujours aussi abondantes. Les produits coloniaux ont tous été cette semaine dans une stagnation complète.

Le bruit de la retraite de lord Palmerston et de la démission de tout le cabinet en masse, a circulé, et a eu, toute la matinée, une certaine consistance à l'extrémité occidentale de la ville. Ces rumeurs sont prématurées. La plupart des ministres sont absents de Londres, il est impossible que tout ou partie du cabinet ait déjà pu prendre une détermination relativement à la révolution portugaise, mais, bien que ce bruit de la retraite ministérielle ne soit qu'une vague prévision, dans une foule de cas semblables, de telles rumeurs ont été l'expression de l'opinion publique. Quant à nous, notre opinion est que le cabinet actuel n'aura pas plus d'égards aujourd'hui à ce vœu populaire qu'il n'en a montré précédemment après l'expérience faite de son impopularité dans les élections.

PORTUGAL. — Le *Times*, journal anglais, donne quelques détails sur le mouvement populaire qui a eu lieu en Portugal. Nous les rapportons comme simples documents, sans approuver la manière dont les faits sont envisagés: on sait que le *Times*, autrefois libéral, a été acheté par les tories anglais.

Les lettres particulières de Lisbonne ajoutent peu de faits importants à ceux que nous avons déjà publiés sur les affaires du Portugal. Elles s'accordent, en général, à dire que la reine a donné son assentiment à la proclamation de la constitution de 1820 avec la plus grande répugnance, ou plutôt sous l'empire d'une contrainte absolue. La scène du palais, sur lequel les troupes ont marché pour intimider la reine, lorsque le bruit s'est répandu qu'elle avait refusé son consentement, avait un caractère saisissant et particulier. Le nouveau ministre, le vicomte de Sa da Bandeira, qui était l'intermédiaire d'une communication entre les troupes (les simples soldats, et non pas les officiers) et la reine, a été durement pressé par eux pour insister sur sa signature immédiate de la proclamation, menaçant de se porter à des voies de fait s'il y avait quelque délai. Enfin, il se présenta en personne avec le document, revêtu du nom de la reine et l'encre avec laquelle il avait écrit n'étant pas encore sèche. Il le présenta aux plus rapprochés d'entre eux que tous les autres environnèrent en foule pour tâcher de voir de leurs yeux le papier.

Il s'engagea alors une discussion sur la question de savoir si on enverrait le document au reste des troupes, pour leur faire connaître officiellement et pour mettre à exécution le décret. Mais l'original seul pouvait les satisfaire; un des soldats, plus poli que les autres, donna l'idée de jeter dessus un peu de poussière pour empêcher que la signature royale ne s'effaçât, et le document fut porté, enveloppé dans la capote de l'un d'eux, au lieu où il devait être publié. Cependant l'anxiété de la reine était extrême. Le désir des plus recommandables d'entre les habitants était que S. M. se réfugiât à bord d'un vaisseau de guerre anglais, et ils croyaient que, si elle y parvenait, on pourrait encore rétablir l'ordre. On dit que le nouveau ministre Bandeira a manifesté une grande inquiétude sur l'effet que pourrait avoir cette résolution sur le crédit portugais dans ce pays. L'extrait suivant d'une lettre par lui adressée sur ce sujet à l'ambassadeur portugais a été affiché de bonne heure ce matin au change:

« Je puis assurer V. Exc. que le nouveau gouvernement fera tous ses efforts pour maintenir le crédit public, remplissant fidèlement les engagements pris dans notre pays; à l'effet de quoi je demanderai, s'il est nécessaire, des moyens aux cortès qui sont sur le point de s'assembler.

« Je crois convenable que V. Exc. publie la déclaration ci-dessus dans les journaux les plus répandus.

« Vicomte SA DA BANDEIRA. »

Cette assurance n'a pas le moins du monde rétabli la confiance. Les fonds portugais sont tombés en tout d'environ 8 p. 0/0, et ont éprouvé les fluctuations extrêmes dont nous parlons plus bas. A la fin du marché il n'y avait pas de symptômes de mieux, et les porteurs de bons ont si mauvaise opinion des affaires, qu'ils en auraient vendu beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait au prix offert, s'ils eussent trouvé des acheteurs. Le nouveau ministre portugais et le gouvernement y trouveront donc une preuve certaine du mauvais effet du dernier changement sur leur crédit. Il est aussi évident que les propriétaires des autres fonds étrangers de toute espèce éprouvent des inquiétudes; car tous ces fonds ont été plus ou moins affectés par la tournure que les affaires prennent dans la Péninsule.

Un journal du dimanche a dit que la reine de Portugal, son royal époux et quelques-uns des ex-ministres avaient été recueillis à bord de l'un des vaisseaux de S. M. Ce rapport est dénué de fondement. D'un autre côté, nous croyons que la plupart des membres du corps diplomatique sont au palais.

ESPAGNE. — Voici les nouvelles de la frontière publiées par la *Sentinelle des Pyrénées* du 17:

« On prétend, mais nous ne le donnons pas comme certain, que le gouvernement anglais vient de décider qu'il se chargera désormais directement de l'entretien de sa légion. Si ce fait était vrai, il serait de la plus grande importance.

« On assure que don Carlos, par un manifeste répandu sur la ligne carliste, annonce qu'il va se mettre à la tête de l'armée.

« Le général Lebeau, dont l'inaction avait appelé l'attention générale, vient d'en faire connaître le motif; il paraît qu'il a

lutter contre les mêmes obstacles que son prédécesseur, et que le défaut de vivres et de solde le condamne à garder la ligne sans bouger.

« Alcalá Galiano est arrivé à Oléron avec un passeport pris sous un nom supposé. Arrêté à Camfranc, ce n'est que par miracle qu'il a pu gagner la frontière française. »

Des lettres de Saint-Sébastien du 10 portent que tout commence à prendre sur cette ligne un meilleur aspect sous le rapport de la discipline militaire. Les hommes sont payés jusqu'à la fin de juin, mais non les officiers qui, depuis le mois de mars, n'ont rien reçu. Nous occupons toujours nos anciennes positions autour de Saint-Sébastien. Les dernières pluies, qui ont été terribles, ont presque renversé les vieilles maisons que nous habitons. L'ennemi a établi devant nous une ligne complète de circonvallation; mais il paraît manquer d'artillerie, car hier nos batteries ont fait feu sur ses ouvrages, et il n'a pas répondu.

Les journaux de Madrid du 12 nous arrivent ce matin, toujours sans faits importants. L'ayuntamiento constitutionnel de Madrid, élu d'après la nouvelle loi, venait de faire une déclaration qui se terminait par une invitation à l'obéissance aux lois adressée à la population.

L'Espagnol se plaint et s'étonne que les décrets sur la quinta et la mobilisation de la milice nationale n'aient pas été bien reçus sur quelques points de la monarchie. Il ne comprend pas comment on peut manifester cette répugnance avec le désir généralement manifesté d'en finir avec la guerre civile.

Nous recevons également les journaux de Barcelone jusqu'au 12; ces feuilles sont tout-à-fait insignifiantes.

Rien de la frontière, si ce n'est l'annonce de l'arrivée en France de las Amarillas, et le paragraphe suivant dans le *Mémorial des Pyrénées*:

« Un officier supérieur est arrivé de Saint-Sébastien pour provoquer en duel le général Cordova. On ignore les motifs de cette provocation, mais au moment où la rencontre allait avoir lieu, la gendarmerie est intervenue, s'est emparée de l'officier supérieur espagnol et l'a reconduit au Socoa où il s'est embarqué pour Saint-Sébastien. »

SUISSE. — On écrit du Tessin:

« Le choléra fait des progrès à Mendrisio. En peu de jours il a frappé six victimes, parmi lesquelles on a à regretter M. Alex. Rusca, avocat et conseiller, l'un des meilleurs légistes du pays. A quelques exceptions près, tous les médecins du district se sont comportés d'une manière honteuse. Heureusement que deux praticiens courageux, MM. Cusa et Beroldingen, ont donné l'exemple du dévouement.

Un éboulement a fortement endommagé la route du Saint-Gothard, entre la galerie de Polimengo et le nouveau pont sur le Tessin. Le courrier a dû abandonner sa voiture à Faido, et continuer sa route à cheval; mais, arrivé près du pont, une avalanche l'a précipité dans le fleuve, d'où il a dû au courage de trois personnes des environs d'être tiré sain et sauf. Le passage est momentanément interrompu pour les voitures. »

Le 3 septembre a été pour la vallée d'Andeer (Grisons) un second 27 août: le Rhin a rompu ses digues, et le village a été pendant plus de douze heures complètement submergé. Personne n'a péri; une maison et deux écuries sont écroulées. Dans d'autres parties du canton, les digues élevées au moyen des secours reçus des états confédérés ont rendu de grands services et complètement préservé le pays. Les nouvelles de l'état sanitaire de la Valteline sont plus favorables, les foires de Ceven et de Valteline, qu'on avait cru devoir supprimer, auront lieu.

(Le Constitutionnel Neuchâtelois, du 17 septembre.)

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — Publication de la résolution de la diète germanique, en date du 18 août 1836, relative à la punition des crimes et délits commis contre la confédération et à l'extradition des criminels sur le territoire de la confédération allemande.

Guillaume IV, etc., dans la 16^e séance de la diète germanique siégeant à Francfort-sur-Mein, le 18 août, a été adoptée la résolution suivante:

ART. 1^{er}. Le but de la confédération germanique étant la conservation de l'indépendance et l'inviolabilité des états allemands, ainsi que le maintien de la sûreté, tant intérieure qu'extérieure de l'Allemagne, et la connexité entre les institutions des divers états qui composent la confédération, étant telle que toute attaque dirigée contre l'un d'eux soit ressentie par l'autre, il est évident que cette attaque blesse à la fois toutes les institutions des divers états de la confédération. En conséquence, elle doit être punie conformément au système pénal établi dans chacun de ses états, qui déclare une telle attaque commise contre un des états, crime de haute trahison et félonie.

ART. 2. Les divers états de la confédération s'obligent à livrer à l'état attaqué ou menacé l'individu qui s'est rendu coupable de ces actes, ainsi que tout individu prévenu de complots contre la personne du souverain, ou contre l'intégrité, la constitution ou la sûreté de l'un des états, comme aussi tout individu affilié à une association tendant à ce but ou se réclamant de ladite association, dans le cas même où ledit prévenu n'est pas sujet de l'état auquel a été adressée la demande d'extradition et dans celui où il serait déjà poursuivi pour autres crimes. Si l'attentat dont cet individu s'est rendu coupable a été dirigé contre plusieurs états à la fois, l'extradition sera faite entre les mains des autorités de la confédération qui aura présenté la première demande. Cette résolution de la diète est publiée en vertu du 2^e paragraphe de la loi de notre royaume de Hanovre.

(Gazette de Hanovre, 14 septembre.)

NOTE DU RÉDACTEUR. — On se ferait difficilement une idée de l'obscurité de la rédaction de ce document officiel. Les ordonnances draconiennes, rendues quelquefois par le gouvernement prussien, n'ont rien qui puisse se comparer avec une rédaction aussi ténébreuse qu'élastique. Au moins, le gouvernement prussien sait se faire comprendre. Ajoutons que ce document est l'œuvre unique de la diète pendant toute la session.

STATISTIQUE DE LA PRESSE ANGLAISE.

Nous ignorons jusqu'à quel point l'application du nouveau bill de réduction des droits de timbre, mis en vigueur le 15 de ce mois, va modifier la situation de la presse anglaise, changer son mode et ses conditions d'existence. Le temps se chargera de nous le dire. En attendant, sachons bien ce qu'a été, sous le régime odieusement fiscal qu'elle a si long-temps subi, cette presse, dont nous extrairons dorénavant avec soin l'esprit et la substance en prenant surtout pour point de départ les journaux de Londres, de beaucoup les plus importants et les plus influents.

L'impôt qui pesait sur elle, et que le parlement vient de réduire des trois quarts, était exorbitant. Le timbre de chaque numéro d'un journal se payait 4 pences, c'est-à-dire huit sous. Une remise d'un demi-penny (d'un sou) était accordée sous la condition que le numéro ne se vendrait pas plus de 7 pences (14 sous). Les propriétaires n'avaient-ils à prélever au moins sur les sept sous de surplus, le timbre déduit, que leurs frais de rédaction, de papier et d'impression? Loïn de là. Un journal

anglais n'a point, comme chez nous, d'abonnés directs. C'est par l'agence des tiers qu'il se distribue au public. Ces tiers sont les *news-men*, les marchands de nouvelles. Or, la remise faite à ces marchands s'élève généralement à quatre sous par numéro. Restaient donc aux entreprises trois sous nets pour les couvrir de leurs énormes déboursés. Ce mince reliquat eût été tout-à-fait insuffisant si le bénéfice considérable des avertissements n'y eût pourvu. Ce sont en effet les avertissements seuls qui ont jusqu'à ce jour soutenu l'existence de la plupart des journaux de Londres, et fondé la prospérité de quelques-uns.

La cherté nécessaire du prix des feuilles anglaises, en restreignant leur vente, n'a pas restreint leur publicité. Le *Times*, le plus répandu dans ses meilleurs jours, ne s'est jamais tiré à plus de 10,000 exemplaires. Il y a tel journal parisien qu'on a tiré et qu'on tire encore à un nombre double, et même au-delà. Sa circulation n'est pourtant pas plus étendue que celle de la feuille anglaise. Il ne passe pas en plus de mains. Voici comment: S'il est peu de personnes qui achètent un journal anglais ou s'y abonnent directement, il en est un nombre infini qui prennent chez les *news-men* des abonnements partiels. On s'arrange moyennant une très-modique somme pour recevoir telle feuille, à telle heure du jour, tant de minutes. Un seul numéro a été expédié dans une journée à une cinquantaine de lecteurs différents. Le soir venu, le marchand de nouvelles de Londres envoie ce même numéro par la poste, qui le transporte gratis à quelque autre marchand de nouvelles des comtés, et celui-ci le détaille pareillement, et avec un profit presque égal. Calculez combien de lecteurs aura été chercher un seul exemplaire qui, en France, ne fut pas sorti du cabinet de son abonné. Il résulte de ces faits que le fisc n'a pas réussi même à gêner la publicité qu'il prétendait empêcher.

Nous avons maintenant à passer sommairement en revue les divers journaux, à examiner la nature de leur autorité et de leur influence. Ils se divisent en journaux quotidiens et hebdomadaires. Prenons d'abord ces journaux abusivement dits quotidiens, puisqu'aucun d'eux ne paraît le dimanche. Il faut encore les diviser en journaux du matin et en journaux du soir. La première catégorie, et la principale, est celle des journaux du matin. A vrai dire, le surplus de la presse ne vit guère que de leurs dépouilles. Leur publication exige de si grands frais, qu'ils ont, durant les dernières années, découragé toute tentative de concurrence. On compte que plusieurs d'entre eux dépendent annuellement environ 80,000 francs en rédaction des rapports des séances du parlement, et pareille somme en correspondances étrangères, en courriers ordinaires et extraordinaires. Ajoutez le surplus de la rédaction, le traitement du rédacteur en chef, qui peut monter à 30,000 fr., et les autres déboursés matériels et de détail, vous aurez un aperçu du budget de ces entreprises.

Londres compte présentement dix journaux du matin: le *Times*, le *Morning-Herald*, le *Morning-Chronicle*, le *Morning-Post*, le *Morning-Advertiser*, et le *Public-Ledger*.

Malgré ses scandaleuses tergiversations, et le tort notable qu'il s'est fait en passant au torisme avec armes et bagage en 1834, le *Times* est encore le journal qui se vend le mieux. Il doit cette persistance de son succès, beaucoup moins au talent de sa rédaction, trop souvent grossière et de mauvais goût, qu'à l'excellente disposition des matières, et à la sûreté de ses informations. Il a pour fondateur et pour principal propriétaire, M. Walter, jadis libéral, aujourd'hui conservateur, qui a payé aux dernières élections 40,000 livres sterling, l'honneur de siéger en renégat au parlement. Le rédacteur en chef est M. Barnes, écrivain d'une supériorité réelle, qu'il faut plaindre d'avoir conservé la rédaction d'une feuille aussi moralement discréditée. Le *Times* avait publié en 1834, 3,365,499 exemplaires; en 1835, après sa désertion, il n'en a plus publié que 2,644,994.

Le *Morning-Herald* s'est également donné aux conservateurs lors de la rentrée de sir Robert aux affaires en 1834. Sa politique, radicale et décrépite, lui a valu dans la presse le sobriquet de *Grand-maman*. Sa prospérité s'attribue au mérite de ses correspondances étrangères multipliées. La désertion ne lui a pas porté plus de bonheur qu'au *Times*. De 2,612,007 exemplaires qu'il publiait en 1834, il s'est vu réduit en 1835 à une émission de 2,249,005. Son éditeur est M. Sidney Taylor, antérieurement rapporteur des séances du parlement.

Le *Morning-Chronicle* est de jour en jour mieux récompensé de sa fidélité à ses principes: il a profité des pertes de ses anciens confrères en libéralisme. Il n'avait émis, en 1834, que 649,000 exemplaires; il en a publié 1,958,000 en 1835. Dirigé, par M. Black, écossais, il a, parmi ses rédacteurs, M. Fonblanque, éditeur de l'*Examiner*, et le célèbre *Attorney*, M. Joseph Parkes. Le *Morning-Chronicle* est ministériel, en ce sens qu'il obtient quelquefois du cabinet whig des communications officieuses quoiqu'indirectes. Les rapports entre le gouvernement et la presse dite ministérielle ne sont d'habitude en Angleterre que de cette nature.

La position du *Morning-Post* est une position à part. Le *Morning-Post* est le *Moniteur* de l'aristocratie. C'est la feuille officielle et l'oracle du monde fashionable. Conséquemment, sa couleur est celle du torisme pur. Sa rédaction ne manque ni de talent ni d'habileté. Elle est confiée à la direction de M. Biddles-tine, anciennement simple rapporteur des séances du parlement comme M. Sidney Taylor. Du reste, ainsi que ses alliés tories, le *Morning-Post* a subi en 1835 une fâcheuse réduction. Il n'a plus émis cette dernière année que 688,000 exemplaires, après en avoir vendu 727,000 en 1834.

Le *Morning-Advertiser*, whig-radical, s'adresse spécialement à une classe de lecteurs qui n'a rien d'aristocratique. C'est le journal habituel et favori des cabarets, des *ale-houses*. Quoique médiocrement rédigé, il n'a pas été sans gagner, comme le *Morning-Chronicle*, à la conversion des deux feuilles autrefois libérales. Il a imprimé, en 1835, 1,320,000 exemplaires. En 1834 il n'en avait imprimé que 1,164,800.

Le *Public-Ledger* est le plus obscur et le moins lu de tous les journaux du matin de Londres. Presqu'exclusivement commercial, il ne sort guère de la Cité et de ses boutiques. Sa rédaction est nulle comme son opinion. Mensuellement il ne publie pas plus de 1,000 à 1,200 exemplaires.

On a vu, parmi les journaux du matin, les journaux conservateurs et tories, bien que décidément en baisse, surpasser encore en nombre et en publicité les journaux whigs et radicaux. Les journaux du soir et les feuilles hebdomadaires font pencher bien décidément la balance de la presse en faveur de l'opinion libérale.

Depuis l'anéantissement de l'*Albion*, feuille tories décadée en 1835, Londres ne compte plus que cinq journaux du soir, dont un seul, le *Standard*, est tory, encore ce journal est-il plutôt l'organe du clergé protestant que celui du torisme. Son éditeur est M. Gifford. Le poétique et fécond docteur Maginn l'enrichit aussi de sa collaboration. La publicité du *Standard* n'a point décliné en 1835. Il a imprimé cette dernière année 1,689,500 exemplaires, environ 200,000 de plus qu'en 1834.

Le *Globe* et le *Courier* sont comme le *Morning-Chronicle* en rapport indirect avec le ministère whig. Le *Globe* reçoit plus particulièrement les communications de lord Palmerston; les articles politiques, rédigés sous la direction de M. Wilson, se dis-

linguent par leur vivacité piquante. On y reconnaît fréquemment la manière et le style de M. Buller, l'un des membres les plus spirituels du parlement. Le *Courier*, tout aussi whig, est plus terne et moins animé. Il ne prend à cœur et avec quelque énergie que les questions irlandaises. Son rédacteur en chef est M. Hodgkins bien connu par ses lectures publiques sur l'économie politique. Le *Courier* et le *Globe* ont émis chacun à peu près 100,000 exemplaires de moins en 1835 qu'en 1834. Cette réduction de leur publicité s'attribue à l'avantage qu'a pris sur eux le *Sun*, grâce surtout à ses secondes éditions. En effet, ce dernier journal, dont la couleur est whig-radical, quoiqu'aussi médiocrement écrit que composé, a publié, en 1835, 200 exemplaires de plus qu'en 1834.

En 1835, la perte du *True Sun*, purement radical, avait été plus considérable encore que celle du *Globe* et du *Courier*. Cette feuille pourra bien pourtant se relever haut, actuellement qu'elle est entre les mains de M. Harvey, qui marche à l'avant-garde des membres radicaux de la chambre des communes. Le *True-Sun* n'avait pas attendu, pour diminuer son prix, la mise en vigueur du bill de réduction du timbre. Il l'avait fixé, dès le 22 août dernier, à quatre pences, se résignant ainsi à en perdre deux sur chaque numéro, durant près d'un mois. Il se maintient encore aujourd'hui à ce bas prix de quatre pences, quoique ses confrères du matin et du soir aient unanimement fixé le leur à cinq. Nous verrons bientôt si cette téméraire spéculation au rabais lui sera profitable.

Nous n'examinerons pas en détail la presse politique hebdomadaire de Londres. Son action, moins répétée, moins importante que celle de la presse quotidienne, n'est pas cependant sans un puissant effet sur le pays. Ses principaux organes toriques sont l'*Age* et le *John-Bull*, ignobles pamphlets périodiques, qui ont poussé le cynisme au-delà de toutes les bornes. Les feuilles libérales hebdomadaires les mieux conduites et les plus considérées sont : l'*Observer*, qui partage avec le *Morning-Chronicle*, le *Globe* et le *Courier*, les confidences du cabinet ; en outre, le *Whig*, le *Spectator* et l'*Examiner*, qui s'adressent à l'opinion radicale intelligente et modérée. La *Weekly Dispatch* est le journal du dimanche, le plus populaire et le plus répandu, sinon le meilleur. Il est plus que radical. Il touche au républicanisme. Il ne publie guère d'édition tirée à moins de 40,000 exemplaires.

En résumé, si nous groupons, pour les comparer, les forces diverses de la presse de Londres, tant quotidienne qu'hebdomadaire des deux partis, nous trouvons qu'en 1835 la presse torique a publié 9,304,089 exemplaires de ses feuilles, et la presse libérale 10,107,225, conséquemment un surplus de 803,136 au profit de la presse libérale.

Bien entendu, nous avons laissé hors de cette revue sommaire la presse non timbrée, dont il est impossible d'apprécier exactement la publicité. Cette presse était tout entière radicale. Ses différents journaux publiaient tous ensemble environ 200,000 exemplaires par semaine. Cette prospérité sera sans doute bien réduite par le nouveau bill qui la fait rentrer dans les conditions légales.

Ce n'est pas non plus le temps de s'occuper de la presse qui va naître du même bill. Un nouveau journal du matin a déjà paru, au prix de 4 pences et demi. Il s'intitule : le *Constitutionnel*. Il a débuté en cherchant querelle au ministère whig au sujet de la vieille affaire des laboureurs de Dorchester.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1287) VENTE APRÈS DÉCÈS

D'un beau Mobilier, rue St-Jean, n° 42, au 3e.

Le lundi vingt-six septembre mil huit cent trente-six, et jours suivants, à dix heures du matin, dans le domicile susdit, il sera procédé par un commissaire-priseur à la vente aux enchères des effets mobiliers dont suit le détail :

Secrétaires, commodes, lits garnis, tables de jeu, à thé et autres, buffet de salle avec dessus en marbre, glaces, placards, chiffonniers, chaises bois et paille, fauteuils foncés en crin, gravures, poêle, beaux trousseaux d'homme et de femme, draps, nappes, serviettes, batterie de cuisine, vaisselle, vin en fûts et en bouteilles, soixante-quinze bouteilles vin blanc de Frontignan, étagères, marchons, etc.

(Première publication.)

Et le lundi dix-sept octobre suivant, à onze heures du matin, dans les bureaux des commissaires-priseurs, sis place du Port-du-Temple, n° 42, au 1er, ou vendra sept couverts, onze cuilliers à café, une poche, un gobelet argent, une montre à toc, une autre dite de cou, or ; un demi-jonc et deux bagues garnies de roses, deux boucles d'oreilles or et pierre, une épingle, une chaîne et sa plaque or, etc.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers de droit des mariés Achard et Chorlin, et ensuite d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon en due forme.

(1286) Le lundi vingt-six septembre mil huit cent trente-six, à l'heure de dix du matin, rue du Charriot-d'Or, n° 11, à la Croix-Rousse, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Allemand, qui était fabricant d'étoffes de soie.

A la requête des héritiers bénéficiaires dudit Allemand, et en vertu d'une ordonnance dûment en forme.

(1289) Le jeudi vingt-neuf septembre mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place du Plâtre de la commune de la Guillotière, il sera procédé par devant un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en une charrette, un cheval, un baril vide, une malle, mouchoirs neufs, tables et coupons de circassienne.

(1290) Le lundi vingt-six septembre mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place Saint-Pierre à Lyon, il sera procédé par devant un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de divers objets saisis, consistant en tables, tabourets, rideaux, bouteilles, verres, poêle en fonte, poêle à frire, vaisselle, paniers, garde-robe, commode, lit garni et vieux bois de lit.

(1291) Le lundi vingt-six septembre mil huit cent trente-six, à neuf heures du matin, il sera, dans la Grande-Rue de la ville de la Croix-Rousse, n° 102, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé sur place et au comptant à la vente en bloc d'objets saisis, consistant en table, four, banque, balances, pelles, rables, pétrin, paillasses et beaucoup d'autres objets.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ,

DE M. E. SMITH,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE LONDRES,

Rue de la Darce, 16, à Marseille.

Cette heureuse combinaison des bois sudorifiques est entièrement et purement végétale.

Les éruptions, efflorescences, taches scorbutiques (symptômes qui annoncent toujours l'approche de maladies graves), les pustules, la gale répercutée, les dartres, ulcères, vices vénériens, herpès et autres affections morbifiques de la peau et du sang, présentent un nombre infini de maladies qui, de jour en jour, se développent d'une manière alarmante.

Ces maladies, faciles à guérir dans leur première période, deviennent bientôt très-graves quand on les néglige. L'*Extrait de Salsepareille composé*, du docteur SMITH, est à cet effet non-seulement le meilleur, mais l'unique remède qui existe, car il a toujours produit les plus heureux résultats, même dans des cas où tous les autres moyens avaient échoué. Ses effets ne sont pas moins satisfaisants dans ces tumeurs lentes qui souvent dégénèrent en cancers ou ulcères scrophuleux. Il arrête les progrès du mal, adoucit l'acreté des humeurs, divise et chasse la matière,

Cette préparation de Salsepareille est la seule qui jouit d'une réputation distinguée parmi plusieurs facultés de médecine et universités savantes de l'Europe. — Depuis 20 ans qu'elle a été inscrite dans la Pharmacopée de Londres, son progrès en Europe a toujours été constant. Le collège de Turin, l'université de Gènes, l'I. et R. gouvernement de la Lombardie, l'université de Pavie, il *Corpo Medicato* de Rome, et, en dernier lieu le collège médical de Naples, ainsi que plusieurs autres comme la Toscane, Parme et Lucca, font foi de sa haute supériorité par les autorisations et brevets spéciaux qu'ils ont accordés à son auteur.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13.

Se vend au prix de 5f. la boîte, et 10 f. la grande boîte, contenant la quantité de quatre petites.

rend la souplesse à la peau et le cours libre à tous les fluides et sucs du corps, soit que la maladie provienne de l'influence des climats, des excès du malade, ou qu'elle lui soit transmise par ses ancêtres.

Dans toutes les circonstances, depuis la plus légère éruption jusqu'aux ulcères les plus invétérés, l'auteur a réussi toutes les fois qu'il a pu déterminer le malade à une ferme persévérance dans l'usage de son remède pendant un espace de temps proportionné à l'intensité et à la durée du mal. Les personnes, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés, des restes de mercure, ou qui auraient une constitution scorbutique plus ou moins prononcée, peuvent en toute confiance avoir recours à cet excellent remède, qui purifie et adoucit le sang, rétablit la santé et donne de la force et de la vivacité à tout le corps.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

A VENDRE. — Dans les environs de l'île-Barbe, à vingt minutes du pont, une très-belle maison, réunissant l'utile et l'agréable, composée d'un très-joli clos complanté d'arbres à fruit, d'un jardin anglais et de prairies ; de deux maisons de maître et habitation du fermier, deux écuries, remise, fenils, hangars, cuvier et cave, eau de source ne tarissant jamais.

S'adresser à M^e Henri, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

(1231) A VENDRE. — Moyennant une rente viagère sur deux têtes de 67 et 59 ans, une maison dont le revenu est de 1,800 francs.

S'adresser à M^e Henry, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

(1275) A VENDRE,

EN TOTALITÉ, OU PAR LOTS, AU CHOIX DES ACQUÉREURS,

LA TERRE DE LAFEUILLADE,

Située à 2 lieues de Lyon, sur la commune de Messimy.

Cette propriété se compose : 1° d'un château en très-bon état, salles d'ombrages, parterres, jardin, pièce d'eau, et d'un clos d'environ 120 bichérées en terres, prés, vignes et bois futaie ;

2° D'un domaine appelé Milon, à demi-heure du château, d'une contenance d'environ 115 bichérées en terres, prés, vignes et bois.

Le château, par l'importance de ses bâtiments, conviendrait parfaitement à un établissement de manufacture d'étoffes de soie et principalement de velours, dont il y a plus de 1,500 métiers dans un rayon d'un quart ou demi-lieue ; on le vendrait séparément, si cela convenait à l'acquéreur.

La route de Messimy est desservie par des Omnibus qui partent journellement de Lyon.

La vente aura lieu au château de Lafeuillade, le dimanche 25 septembre courant, et jours suivants s'il y a lieu, par MM. Chartron et Nublat, qui accorderont toutes facilités pour les paiements, et prendront en échange d'autres immeubles, si cela convient.

S'adresser, pour traiter avant cette époque, à M^e Morand, notaire, à Lyon, à l'angle de la rue de la Gerbe et de la rue Grenette.

(1292) A VENDRE pour entrer en jouissance de suite. — Propriété rurale située sur le chemin tendant de la place St-Genis à Chaponost, au territoire de Bernicoud, à vingt minutes de St-Genis ;

Elle se compose :

De maison bourgeoise voûtée, bâtiments de culture, jardin dans lequel un jet-d'eau, terrasse, le tout de la contenance de

Prés arrosés,	3
Terres à luzernes ou prairies artificielles,	8
Vignes,	8
Terres diverses,	18
Bordure de bois,	1 1/2

Total, 56 1/2

Tous les fonds sont autour des bâtiments, moitié dans le valon dit de Baunand, moitié au coteau d'où découlent plusieurs sources abondantes qui entretiennent plusieurs pièces d'eau.

Si l'acquéreur ne voulait que la moitié des fonds et les bâtiments, on les lui céderait au prix de 25,000 fr. Le prix total est de 44,000 fr., avec toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Rambaud, notaire à Lyon, rue St-Pierre, 10, ou sur les lieux, où se trouvera le propriétaire lundi 26 septembre.

(1287) A VENDRE. — Diverses artifices situés à la Tivollière, commune de Coublévie, canton de Voiron, arrondissement de Grenoble, sur la grande route de Voiron à Chambéry et Genève, consistant :

1° En une grande fabrique à acier, avec tous les étaux nécessaires à son exploitation, et la jouissance illimitée des eaux servant à la faire mouvoir ; prés-vergers et jardin y attachés ;

2° En une taillanderie et sa maison fermière, jardin et dépendances ;

3° En une maison de maître à deux étages, rez-de-

chaussée, caves et galets, avec grange, hangar, écurie, grenier à foin, four, fontaine, cour, jardins et placage ; 4° En prés-vergers, bois de haute futaie et taillis.

Les artifices sont dans le meilleur état et n'exigent que très-peu de frais d'entretien, attendu que les prises et les conduites d'eau sont en gros matériaux de pierres dures qui n'éprouvent pas de dommage. Ces artifices sont susceptibles d'être augmentés ou de recevoir une autre destination ; de plus, le droit illimité à la jouissance des eaux qui les font mouvoir, le volume de ces eaux et la localité permettent d'établir de nouveaux artifices indépendants de ceux actuellement existants.

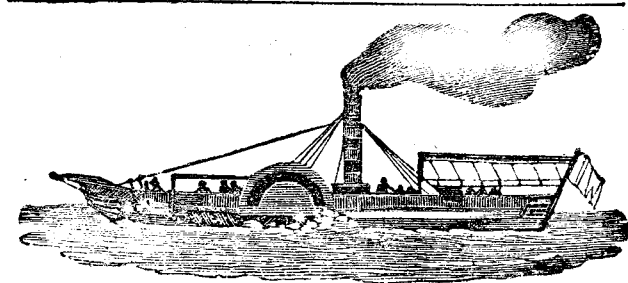
S'adresser, pour les conditions de la vente et autres renseignements, à la Tivollière, aux héritiers de M. Ducrest aîné, de son vivant propriétaire des artifices et immeubles ci-dessus, qui les faisait exploiter, et à Voiron à MM^{es} Tivollier et Neyroud, notaires.

ANNONCES DIVERSES

(1274) A VENDRE. — Une petite Manufacture en pleine activité, au milieu de Lyon, dans laquelle, avec un capital d'une douzaine de mille francs, mis tant en achat du fonds qu'en marchandises et dépenses courantes, on retirera un produit net d'au moins 3,000 fr. par an.

Le propriétaire n'a pas d'autre travail à y mettre qu'une surveillance facile.

S'adresser rue Port-Charlet, n° 14, au premier.



LES

BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE

Partent TOUS LES JOURS, excepté le LUNDI, à cinq heures du matin, de la chaussée Perrache.

Les bureaux sont quai de Retz, 42.

(1285)

GRAND-THÉÂTRE. — Vendredi 25 septembre 1836. — CHATTERTON, drame ; JEAN DE PARIS, opéra. — Six heures.

Dimanche, 25 septembre 1836. — UNE AVENTURE SOUS CHARLES IX, comédie ; LA MÊTE DE PORTICI, opéra. — Six heures.

GYMNASSE LYONNAIS. — Vendredi 25 septembre 1836. — UN MARIAGE SOTS L'EMPIRE, vaudev. ; LE DÉMON DE LA NUIT, vaud. ; L'HOMME A FEMMES, vaud. — Six heures.

Samedi 24 septembre 1836. — La cinquième représentation de Mme Albert : L'AMI GRANDET, vaud. ; LE CHALET, opéra.

Bourse de Paris du 21 septembre 1836.

La baisse de Londres a produit une baisse sur notre bourse à Torton. Le 3 0/0 se faisait à 79 20 offert ; ouvert à 79 15 à la bourse, il est bientôt tombé à 78 85, pour finir à 78 90 demandé. L'actif a ouvert à 25, mais ne s'est point soutenu à ce taux. Le dernier cours est venu à 24.

Les nouvelles de Madrid sont bonnes. Tout est tranquille. Mina a été nommé inspecteur-général de la garde nationale. Pendant sa maladie, le commandement sera exercé par le général Herria.

Cinq pour cent	103 75	106 75	105 50	105 65
— fin courant	103 90	103 90	103 55	105 90
Quatre pour cent	99 90			
Trois pour cent	79 10	79 10	78 80	78 90
— fin courant	79 15	79 15	78 85	78 90
Rentes de Naples	97 50	97 60	97 50	97 50
— fin courant	98 25	98 25	97 50	97 75
Actions de la Banque	2250	2255		
Quatre Canaux	1250			
Caisse hypothécaire				
Emprunt d'Italie	560			



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.

MERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.